



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25/07/2016**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 19 juillet 2016

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Sylvianne MARDUEL, Eric CARRA, Christiane JUGNET, Franck GREGOIRE, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS.

**Secrétaire :** Jean-Paul THORAL

**Absent non excusé :**

**Absents excusés :** Bernard BERTHOLON, François ISOREZ donne pouvoir à Christèle CROZIER

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2016
- Proposition d'acquisition d'un fonds de commerce
- Demande de subvention au Conseil Départemental
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- Annulation de la délibération 36/2016
- Compte rendu Copamo
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu de la réunion du 27 juin 2016.**

Le conseil municipal prend note de la nouvelle formulation du paragraphe « Commission communication » du procès-verbal du 27 juin 2016 suivantes :

« Christèle CROZIER expose le bilan de la navette du réseau de médiathèques en Pays Mornantais. Cette navette fonctionne bien. Un récolement du fonds commun va être réalisé début juillet. En outre, un questionnaire destiné à évaluer la connaissance des adhérents des bibliothèques du territoire quant au fonctionnement du réseau (à disposition dans les médiathèques de la COPAMO et également en ligne sur le site « Réseau des bibliothèques du Pays Mornantais »), doit être rempli d'ici la fin du mois de juillet.

La médiathèque de Rontalon va mettre en place un service de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer : « la médiathèque vient à vous ».

Un devis a été réalisé pour la réalisation de 100 brochures à destination des enfants de l'école reprenant les dessins de Monsieur Gérard HODOUL. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 27 juin 2016.

\*\*\*\*\*



## **Proposition d'acquisition d'un fonds de commerce**

Monsieur le Maire expose que l'exploitant du Café de la Place souhaite cesser son activité et revendre le fonds de commerce.

Afin de maintenir l'activité économique de la commune et l'offre de services, il est proposé que la commune se porte acquéreur du fonds de commerce en l'absence de manifestation d'un repreneur privé. Le café pourrait être exploité selon la formule de la location-gérance et pourrait à terme être cédé au gérant.

Une mission d'évaluation des modalités techniques et administratives de reprise a été confiée à un avocat et une mission d'examen du bail et d'analyse financière a été confiée à un cabinet spécialisé.

Il ressort de cette expertise que le Café de la Place a du potentiel et que le chiffre d'affaire annuel attendu pourrait se situer entre 150 000 et 200 000 €. Toutefois, les travaux de mise aux normes des locaux sont estimés entre 70 000 et 90 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- S'il approuve le principe de rachat du fonds de commerce par la collectivité en l'absence de repreneur privé
- De définir le montant proposé à l'exploitant actuel pour le rachat
- De l'autoriser à faire cette proposition et de signer tout document y afférent.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

VU le risque de perte d'activités économiques pour la commune de Rontalon,

VU les rapports d'expertise sur les modalités de reprise et d'analyse financière,

VU le chiffre d'affaire du Café de la Place au titre de l'année 2014,

CONSIDERANT l'absence de données sur le chiffre d'affaire au titre de l'année 2015,

VU la liste des équipements et matériels cédés avec le fonds de commerce,

VU le montant estimatif des travaux à réaliser en vue de la mise en conformité des locaux,

**APPROUVE** le principe de rachat du fonds de commerce à l'unanimité ;

**DECIDE** de proposer le rachat du fonds de commerce pour un montant de 35 000 € à onze voix pour et trois abstentions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire cette proposition d'acquisition et à signer tout document y afférent.

\*\*\*\*\*

## **Demande de subvention au Conseil départemental**

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal avait approuvé le Contrat pluriannuel 2016-2018 avec le Conseil Départemental par délibération en date du 29 février 2016. Ce contrat portait sur les actions suivantes :

- Réaménagement du centre bourg
- Assainissement
- Skate Park

Ce contrat n'a toutefois pas pu être conclu. Les demandes de subventions au Conseil Départemental prennent désormais la forme d'appel à projets.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention pour la troisième phase de l'opération de réaménagement du centre bourg, à savoir la sécurisation de la rue des Canuts.

Plan de financement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	190 000 €	Emprunts	129 000 €
Maîtrise d'œuvre et divers	25 000 €	Département	86 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>215 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>215 000 €</b>

**Le conseil municipal**, à l'unanimité des suffrages exprimés,



**Approuve** le plan de financement,

**Sollicite** une subvention au Conseil Départemental au titre de l'appel à projet 2016-2017

**Dit** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2017

\*\*\*\*\*

**Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la réorganisation des services périscolaires depuis le mois d'avril 2016, un agent a vu la répartition de son temps de travail modifiée de manière considérable : le temps consacré à l'animation est devenu supérieur à celui consacré à l'entretien des locaux.

Afin de faire correspondre les fonctions exercées par l'agent et son grade, il convient de l'intégrer sur le grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 32,11 heures hebdomadaires et
- La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 32,11 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission administrative paritaire réunie le 30 juin 2016,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<b>Filière administrative</b>					
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	1	1	35
Secrétaire de mairie	Attaché	A	1	1	35
Secrétariat accueil mairie	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	24
Accueil agence postale	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	21
<b>Filière technique</b>					
Agents de voirie	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	35
Entretien des locaux / cantine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28,22
Entretien des locaux / cantine / garderie	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	32,11



Cantine	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	8
Ecole / garderie / entretien	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	29,58
<b>Filière médico-sociale</b>					
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	30,69
<b>Filière animation</b>					
Cantine / Garderie / Entretien	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	32,11
<b>Filière culturelle</b>					
Médiathèque	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	15

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

\*\*\*\*\*

### ***Annulation de la délibération 36/2016***

Monsieur le Maire expose que par délibération n°36-2016 du 30 mai 2016, le Conseil municipal a approuvé l'extension du bénéfice de l'I.E.M.P. au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

L'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'IEMP ne prend pas en compte le cadre d'emploi des attachés territoriaux et abroge l'arrêté initial du 26 décembre 1997 qui le visait. L'attribution de l'IEMP aux attachés territoriaux est donc depuis lors dépourvue de base réglementaire.

Il convient donc d'annuler la délibération n°36-2016.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DECIDE** d'annuler la délibération n°36-2016

\*\*\*\*\*

### **Compte rendu des commissions**

#### **Commission bâtiments**

Jean-Yves BOUCHUT expose que les travaux d'isolation de l'école et le nettoyage des VMC ont été réalisés. Il reste quelques finitions à faire dans la salle d'évolution.

Les travaux portant sur la régulation du chauffage dans les bâtiments de l'école ont commencé.

#### **Mutuelle**

Christèle CROZIER expose les résultats du questionnaire portant sur la mutualisation d'une mutuelle pour les Rontalonnais. Sur 42 réponses, 26 répondants sont intéressés par la démarche, 7 non intéressés, 8 potentiellement intéressés et 2 sans opinion. Si le chiffre de 26 personnes n'était pas suffisant, il pourrait être envisageable de mutualiser avec une autre commune en 2017.

#### **Jumelage**

Pascale PIECHON expose les résultats du questionnaire adressé aux Rontalonnais concernant le jumelage avec la ville de Freiamt. Sur 37 foyers répondant, 34 sont pour et 3 contre. Une réunion d'information pourrait être organisée en septembre.

#### **Ecole**

Pascale PIECHON expose que les règlements des TAP, de la cantine et de la garderie sont en cours d'actualisation. Un nouveau service à destination des familles utilisant le restaurant scolaire est en



préparation.

Le tarif des TAP reste inchangé pour l'année scolaire 2016-2017.

### **Intercommunalité**

SPL – Christèle CROZIER expose que l'attribution d'une indemnité au Président de la SPL doit être approuvée en Bureau Communautaire avant de faire l'objet d'un vote en commission.

### **Question diverses**

#### **Orage de grêle du 24 juin 2016**

Monsieur le Maire expose que le maire peut lancer une démarche de réclamation collective au nom des exploitants agricoles de sa commune afin de demander un dégrèvement de la taxe foncière. Pour cela, il est nécessaire de localiser très précisément les sections cadastrales et les parcelles concernées, d'indiquer le type de culture sinistrée et de donner une estimation du taux de perte subi, et ce avant le 2 septembre.

Eric CARRA se rapprochera des services de la chambre d'agriculture pour savoir si ces données peuvent être collectées.

#### **Chantier de rénovation de l'ancienne poste**

Monsieur le Maire expose que la réunion de démarrage du chantier de rénovation de l'ancienne poste se tiendra le mercredi 27 juillet matin.

Les travaux de démolition vont nécessiter la pose d'une benne bloquant la circulation des résidents de l'allée de la Forge pendant une à deux semaines. Une fois les dates de travaux connues, un courrier sera adressé aux riverains.

#### **Demande d'autorisation pour passage sur la commune d'une balade en quad pour le téléthon**

L'association Quadears du Jarez sollicite l'autorisation de passer sur la commune le samedi 12 novembre au profit du Téléthon. Elle s'engage à limiter les impacts sur les chemins en contrôlant la vitesse et à assurer le respect du code de la route. Le conseil municipal donne son accord au passage de cette balade à 11 voix pour et 3 contre.

#### **Information sur les logements vacants**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et de son Programme d'intérêt général, la COPAMO accompagne les propriétaires bailleurs ou occupants dans l'amélioration de leurs logements. La COPAMO souhaite informer les propriétaires de logements vacants des aides qu'ils peuvent solliciter pour rénover leur logement et le remettre sur le marché. La COPAMO informe le conseil municipal que 17 logements vacants ont été recensés à Rontalon.

#### **Circulation à la Tuilière**

Audrey STANIS rappelle la demande formulée d'installation d'un panneau visant à faire ralentir les automobilistes à la Tuilière. Ce panneau sera inclus dans le groupement de commande avec la COPAMO lorsque le marché aura été attribué.

#### **Circulation Chemin des Chareilles**

Pascale PIECHON expose qu'en dépit d'un panneau « sens interdit sauf riverains » à l'entrée du Chemin des Chareilles, certains automobilistes sortent du chemin sur la départementale ce qui est très dangereux. Il conviendra d'étudier comment clarifier les consignes de circulation et éviter ce débouché.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h00.